

Décret n° 2012 - 974 du 17 septembre 2012  
portant nomination du vice-président de la Cour constitutionnelle

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi organique n° 1-2003 du 17 janvier 2003 portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle ;

Vu le décret n° 2012-681 du 29 mai 2012 portant nomination des membres de la Cour constitutionnelle.

DECRETE :

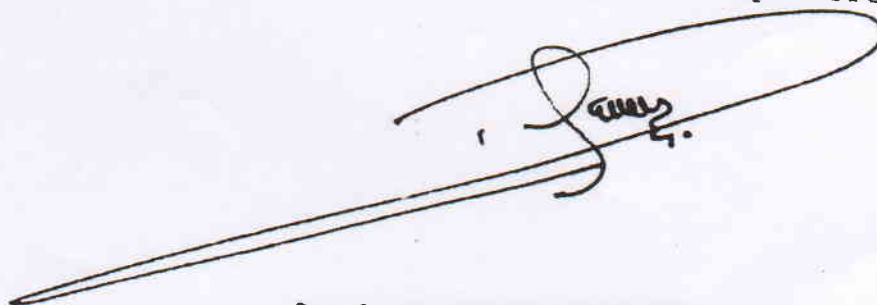
Article premier : Monsieur Pierre PASSI est nommé vice-président de la Cour constitutionnelle.

Article 2 : Monsieur Pierre PASSI percevra le traitement fonctionnel mensuel prévu par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

2012 - 974

Fait à Brazzaville, le 17 septembre 2012



Denis SASSOU-N'GUESSO.-